

journalistes



© marc simon

Summer school 2016: venez!

Du 22 au 26 août à Bruxelles, une semaine de formation, au vert, pour améliorer les pratiques journalistiques: tester l'interview (photo lors de l'édition 2015), la prise de vue, le montage, l'écriture... Et pour rencontrer des professionnels. Photo Marc Simon.

Lire en page 3

Sommaire

Justice

Vigilance accrue pour la protection de nos sources 2

Carte de presse

Photographes et preneurs de son: l'indispensable agrégation? 6 et 7

Pratique

Le direct avec «Periscope» et les nouvelles écritures web 9 et 11

En supplément :
le dernier numéro de
« DéontoloJ », le trimestriel
du Conseil de déontologie
journalistique

Dossier

Bienvenue à nos nouveaux membres

En concrétisant la fusion avec la presse périodique spécialisée, l'AJP grossit ses rangs de 300 journalistes et collaborateurs de presse supplémentaires

Nous vivons une belle étape : la fusion avec nos consœurs et nos confrères de l'Association des journalistes de la presse périodique est réalisée ! L'AGJPB compte désormais, au plan national, quelque 290 journalistes professionnels et 340 collaborateurs de presse de plus. Pour l'AJP, ce sont au total près de 300 nouveaux membres qui viennent grossir les rangs. A chacune et à chacun, nous disons chaleureusement : bienvenue !

C'est une étape historique - osons le mot ! - dans la vie de notre union professionnelle. L'intégration, votée à l'unanimité, met fin à une anomalie vieille de plus de 50 ans. La Belgique restait sans doute en effet le seul pays à séparer la presse d'information générale et la presse périodique spécialisée. Les frontières entre les médias et les supports s'estompent ; l'évolution de notre métier rendait cette

distinction caduque... Nous sommes désormais réunis, avec plus de 3.100 membres à l'AJP.

Ensemble, nous serons plus forts pour soutenir et pour défendre tous les journalistes, quel que soit leur statut. Ensemble, plus forts pour représenter toute la profession et pour faire entendre notre voix. La fusion s'est faite quasi dans les mêmes termes pour nos consœurs et confrères flamands. Nous sommes donc réunis à l'échelle régionale-communautaire comme pour les matières fédérales. Une belle opportunité pour les nombreux défis que nous rencontrons aujourd'hui.

Nous avons donc fusionné les associations, leurs membres, leurs services et leurs ressources. Nous devons encore réaliser la fusion des titres et documents professionnels et mettre en œuvre l'intégration concrètement, pour donner les mêmes services et le même soutien à tous. Ce travail a déjà commencé !

Pour tout cela, nous sommes heureux de vous souhaiter, à chacune et à chacun : bienvenue !

François Ryckmans
Président de l'AJP

Dossier en pages 4 et 5.



Le 14 juin 2016, l'AGJPB et ses composantes (AJP et VVJ) tenaient leurs assemblées générales statutaires à Bruxelles. Il s'agissait de modifier les statuts pour ouvrir les rangs des affiliés aux journalistes de la presse périodique spécialisée. Cette formalité, indispensable pour la conformité des textes à la nouvelle réalité, fut, bien entendu, adoptée sans réserve. (Photo : Marc Simon)

L'AJP accueille les professionnels et collaborateurs de la presse périodique

Entamée en 2009, la fusion de l'association des journalistes de la presse périodique (AJPP) avec l'AJP est à présent effective. L'AJPP est en dissolution et tous ceux qui le souhaitent intègrent une AJP élargie de quelque 300 membres. Coup d'œil sur ces nouveaux venus et ce qui reste à faire pour unifier toute la profession.

Journaliste ! Toi-même !

Avec la dissolution de l'AJPP, l'AJP est désormais aussi l'association des professionnels de la presse périodique spécialisée. Les bizarreries, elles, subsistent. Provisoirement.

La bizarrerie était apparue en avril 1965. Le 12 de ce mois-là, deux arrêtés royaux instituaient les « documents et insignes d'identification » d'une part pour les « journalistes professionnels et les entreprises de presse », d'autre part pour « les membres de la presse périodique d'information spécialisée ».

Ceux de la première catégorie, limitée aux médias d'information générale, bénéficiaient déjà d'une loi qui, deux ans plus tôt, avait établi les conditions de leur reconnaissance. Leurs collègues de la presse périodique spécialisée n'avaient guère apprécié de compter pour rien et de ne pas être autonomes. L'AR de 1965 réparait en quelque sorte le dommage en énonçant les critères et modalités de leur reconnaissance. Mais au lieu d'harmoniser les choses entre tous les journalistes, le ministre de l'Intérieur créait clairement deux sortes de professionnels. Jusque dans des détails comiques ou étranges.

Ainsi, la carte de presse en info générale est un « laissez-passer », mais celle de la périodique est un « coupe-fil ». Les activités « ayant pour objet la publicité » sont explicitement interdites par la loi aux journalistes d'info générale mais pas, dans l'arrêté, à ceux de la presse périodique. La commission paritaire qui agréait les « journalistes professionnels » a un pouvoir de décision mais celle qui reconnaît les journalistes périodiques n'est que consultative. Plus surprenant encore : lorsque cette dernière commission instruit une demande, elle le fait notamment « en fonction des garanties professionnelles que présente le candidat quant à l'observation des règles déontologiques », critère absent dans la reconnaissance des confrères de l'info générale.

La maison, la carte, le gala...

Assez naturellement, les distinctions se sont prolongées sur le terrain, hors des textes légaux. Si l'AGJPB (puis ses ailes linguistiques AJP et VVJ) affilié et représente les journalistes de l'info générale, ceux de la presse spécialisée adhéraient soit à l'AJPP-VJPP, soit à l'AJPBE (l'Association des journalistes périodiques belges et étrangers), bien plus petite que la précédente.

L'idée d'unifier toute la profession n'est pas neuve.

En finir avec ces deux catégories devenues insensées et aboutir à un seul titre, une seule commission, une seule carte... et une seule union professionnelle était de plus en plus évident pour beaucoup. Et pour entamer le chantier là où on peut agir soi-même, on commencerait par fusionner les associations. Les décisions de principes furent prises en ce sens voici déjà... sept ans.

Les fiançailles AJP-AJPP et VVJ-VJPP étaient décidées en 2009 sans qu'on devine alors toutes les questions juridiques, statutaires, patrimoniales, financières et psychologiques qu'il faudrait régler en cours de route. A l'AJP, il fallut modifier une première fois les statuts afin d'accueillir un jour des non-professionnels, en nombre à l'AJPP. Ce fut fait fin 2010, non sans débats parfois vifs en assemblée. De son côté, l'AJPP-VJPP décida de procéder à sa dissolution. Des discussions entre responsables des associations portèrent notamment sur le patrimoine de l'AJPP-VJPP, une maison bruxelloise en plein quartier européen. Une fondation, créée à cette fin, recevra et gèrera le bien. On dut aussi parler de la carte de membre. La presse périodique accepta d'abandonner le bandeau noir-jaune-rouge auquel elle tenait beaucoup. Il fut encore question des modalités d'intégration des nouveaux venus, du gala de la presse organisé (et maintenu !) par les journalistes périodiques, ou des scénarios pour les suites politiques à entreprendre. Rien ne fut facile, d'autant que les débats se jouaient entre associations mais aussi entre ailes francophone et flamande de chacune d'elle. La persévérance et la bonne volonté de tous – des présidents en particulier – furent à cet égard essentielles.

L'autre étape

Depuis cet été, il n'y a donc plus, au sein de l'AJP (comme de la VVJ) que des membres journalistes, des stagiaires ou des collaborateurs de presse travaillant pour des médias d'information générale ou spécialisée. Leurs cartes de presse sont encore différentes, comme leurs commissions d'agrément et les textes légaux auxquels ils se réfèrent. Il faudra harmoniser là aussi. Ce sera la seconde grande étape du chantier.

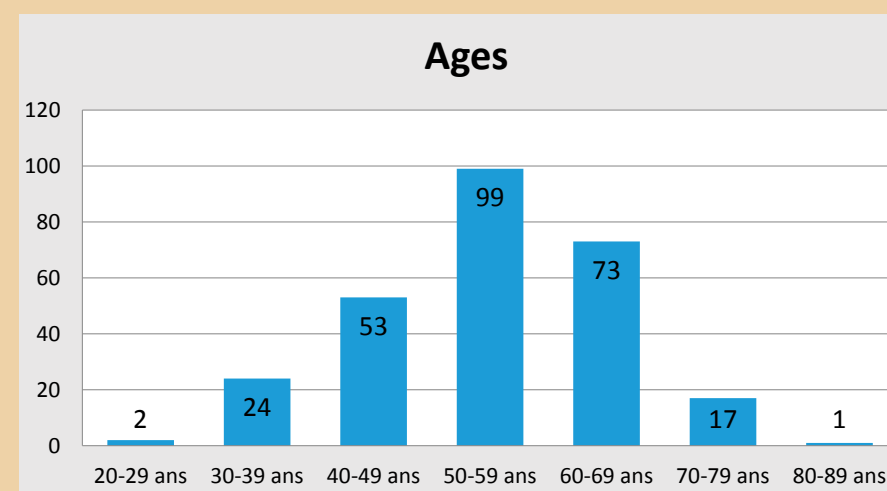
J.-F.Dt



Lors de la signature de la convention de fusion des associations, en février dernier. De g. à dr. : Kris Van Haver (VJ), Louis Weenen (VJPP), Claude Muyls (AJPP) et François Ryckmans (AJP). Photo : Michel Damanet

296 journalistes francophones

108 professionnels		164 collaborateurs		24 honoraires	
61 hommes	47 femmes	103 hommes	61 femmes	17 hommes	7 femmes



Répartition des membres de l'AJPP qui intègrent l'AJP

Deux rendez-vous à noter

► Des séances d'accueil des consœurs et confrères de la presse périodique spécialisée auront lieu à la Maison des journalistes (21, rue de la Senne à 1000 Bruxelles) l'une le lundi 19 septembre, à 12h30 ; l'autre le mercredi 28 septembre, à 18h30. Chacun pourra ainsi choisir le rendez-vous qui lui convient le mieux. Des précisions seront bien sûr envoyées en temps utiles par courrier.

► Le traditionnel Gala de la presse sera, comme de coutume, organisé par les responsables de l'AJPP-VJPP, avec cette fois les équipes de l'AJP et de la VVJ en renfort. Il sera ouvert à tous les membres et aura lieu à Bruxelles le jeudi 20 octobre selon sa formule inchangée : un film de qualité suivi d'une réception. Invitations suivront à la rentrée.

Le sens de l'histoire

Depuis de nombreuses présidences comme celles de Michel Damanet et de Jean-Claude Verset, les conseils d'administration de l'AJPP s'interrogeaient sur la véritable définition de la « Presse Périodique ». Pourquoi cette différence – quotidienne / périodique – dans la presse ? Après les approches de mes prédécesseurs, dès le début de ma présidence, il y a 19 ans, une grande part de notre énergie s'est focalisée sur l'idée de réunion, non pas des titres mais des fonctions. Coup du destin : la rencontre des têtes des deux associations. Une compréhension immédiate entre le président de l'AGJPB, François Ryckmans et moi-même. Du côté francophone, tout se passa comme une évidence historique. Je le remercie au nom de tous nos membres de nous avoir accueillis grâce à la modification des statuts au sein de son organisation parfaitement maîtrisée.

Changement dans la continuité

Le métier de journaliste est capital et unique. Il doit répondre à des règles précises de déontologie et de droits d'auteur. Dans cet esprit, nous fûmes cofondateurs de la SAJ et du Conseil de déontologie. Deux institutions passionnantes auxquelles nous ne faillirons pas aux côtés de nos nouveaux par-

tenaires. Au vu des mutations actuelles, la presse soulève grand nombre de sujets de réflexions, dont son indépendance. Le danger est économique : certains éditeurs voire rédacteurs en chef se laissent manipuler par le monde de la communication orchestrée et virent la rédaction au profit du « tout gratuit ». Vivent les « copier-coller » à l'image du discours de Melania Trump !

Le renouvellement quinquennal des coupe-files de nos membres reste un point important que nous assumerons avec la commission actuelle de la Presse Périodique. L'AR de 1965 reste d'application. Les modalités ont été envoyées aux journalistes concernés, rentrez votre dossier dans les délais.

Ensemble

L'assemblée générale extraordinaire 2016 de l'AJPP-VJPP a compris cette évolution et a accepté à l'unanimité ce grand pas dans la défense de notre profession. Notre presse du futur s'inspire totalement de la devise nationale « L'Union fait la Force ».

Claude Muyls,

présidente de l'AJPP (en dissolution volontaire)

Depuis 125 ans...

L'Union de la Presse périodique fut créée le 6 mai 1891. Elle rassemble d'abord les directeurs de titres périodiques, puis les rédacteurs en chef et rédacteurs.

Selon Stéphane Brabant, auteur de « La triple naissance de la presse périodique », l'adjectif « périodique » sert à qualifier des publications à parution successive indéfinie à partir de 1721. Il devient un nom en 1874. L'Unesco précise la définition de « périodique » : « Le journal est une source primaire d'information, tandis que les périodiques ont pour objet de sélectionner, résumer ou commenter des faits déjà rapportés dans les journaux, magazines et autres périodiques. Les périodiques viennent donc en second ou troisième rang ». (1)

Le 5 mai 1980, cette Union se scinde en deux groupements bilingues, l'Union des Editeurs de la Presse Périodique (UEPP-UJPP) et l'Association des Journalistes de la Presse Périodique (AJPP-VJPP). Comme les deux associations partagent des locaux, un secrétariat et des services communs, elles resteront représentées dans une coupole, la Fédération de la Presse Périodique de Belgique (FPPB) à parité entre éditeurs et journalistes.

En mai 2001, les éditeurs décident de déménager et installent leur propre secrétariat Bd

Edmond Machtens 79 / 23 - 1080 Bruxelles. Ils quittent la FPPB.

Un précurseur d'Internet

Un des grands présidents de l'Union de la Presse Périodique fut Paul Otlet (1868 -1944). Il crée avec Henri La Fontaine (1854-1943, prix Nobel de la Paix en 1913) la classification décimale universelle (CDU) et l'Office International de bibliographie, devenu Le Mundaneum, transféré du Cinquantenaire à Mons en 1993. Paul Otlet donnait cette définition : « Le périodique est une des personnes de la Trinité des imprimés, dont les deux autres sont le livre et le journal ».

Sa volonté de donner l'accès « du plus grand nombre à l'information » l'amène à envisager avec Le Corbusier, la création d'une Cité mondiale dédiée à la connaissance. Il est un précurseur d'internet ; son indexation des travaux publiés, de plus de 16 millions de fiches, est qualifié par le journal *Le Monde* de « Google de papier ».

M.D.

(1) Source : « Le dernier numéro. Le discours autoréférentiel de fermeture des hebdomadaires d'information générale en Belgique francophone (1950-2000) », Laurence Mundschauf, UCL, 2007